

Il était intéressant d'entendre citer les propos que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a tenus en 1980. C'était intéressant, mais je me demande pourquoi le député de York-Sud—Weston lui reproche de ne pas être fidèle à ses idées. Je suis reconnaissant au ministre d'avoir changé d'avis, de se montrer moins stupide qu'en 1980. Je lui suis reconnaissant de s'être ouvert l'esprit au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il est regrettable que le député de Western Arctic (M. Nickerson) défende toujours la position que prenait le ministre des Pêches et des Océans en 1980. J'espère que la différence de vues du ministre des Pêches et des Océans entre 1980 et aujourd'hui n'est pas de l'hypocrisie, mais le signe d'un progrès, d'une éducation, d'une prise de conscience de la réalité. J'espère que c'est bien cela.

Je dois dire aussi que je trouve inquiétant de constater qu'il y a encore des députés conservateurs pour proposer des projets semblables. Cela m'inquiète d'autant plus que nous sommes au beau milieu d'un débat national sur l'accord de libre-échange, débat que nous entamerons à la Chambre demain.

Le rôle des offices de commercialisation et la gestion de l'offre ont été un point litigieux de cet accord. Il est inquiétant pour moi et pour tous les Canadiens attachés au principe et à la valeur de la gestion de l'offre, qu'il s'agisse des grains qui relèvent de la Commission canadienne du blé ou du poisson dont s'occupe l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, de constater qu'un gouvernement qui cherche à les rassurer quant aux conséquences du libre-échange sur le rôle de ces offices compte dans son groupe parlementaire des gens comme le député de Western Arctic et le ministre des Pêches et des Océans. En 1980, ce dernier a déclaré que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce était un exemple de communisme. Voilà où le bât blesse, lorsque le gouvernement prétend nous rassurer quant à la protection de la gestion de l'offre dans l'accord de libre-échange.

● (1740)

Nous savons que le parti conservateur abrite des ennemis jurés de la gestion de l'offre. C'est une notion que bien des gens d'en face ont toujours méprisée. Pourtant, ce sont ces gens qui prétendent nous rassurer, qui disent avoir fait l'impossible pour protéger la gestion de l'offre dans l'accord de libre-échange.

Nous savons pertinemment que des députés comme le député de Western Arctic s'efforcent encore, même publiquement, de faire abandonner le principe de la commercialisation ordonnée. Il y a en a beaucoup d'autres qui sont peut-être moins... je ne sais trop quel adjectif employer pour décrire le député de Western Arctic, mais je vais être poli et je me contenterai de dire qu'il y a des gens qui ne sont pas aussi obstinés ni aussi spontanés quant à leur conviction, mais qui néanmoins ne

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

ratent jamais une occasion de saper l'un des principes fondamentaux de l'économie canadienne, c'est-à-dire la commercialisation ordonnée.

Mais j'en ai assez dit là-dessus. Nous espérons que nous pourrons faire échouer ce projet de loi cet après-midi et passer à d'autres choses plus importantes, dans l'espoir qu'après les prochaines élections, il y aura un nouveau représentant de Western Arctic au Parlement, qui aura une attitude complètement différente à ce sujet.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat pour appuyer mes collègues qui sont contre le projet de loi d'initiative parlementaire proposé par mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson). Je voudrais tout d'abord signaler ce qui me semble être une très grave dissidence au sein du caucus conservateur en ce qui concerne ce projet de loi d'initiatives parlementaires.

Nous avons entendu un député ministériel parler en faveur de cette agence et nous avons entendu des députés de notre côté, mais je constate que la division qui règne parmi nos vis-à-vis est très révélatrice. J'ai entendu mon collègue de Terre-Neuve parler de certains aspects de cette agence. J'ai entendu mon collègue du Nouveau parti démocratique qui a appuyé le changement de façon très éloquent en traitant du fond de l'affaire, ce qui est très inhabituel de sa part. Je dois dire que les divisions que l'on peut constater chez nos vis-à-vis, même si elles sont révélatrices, laissent à bien des députés de toute allégeance l'impression désagréable que cette motion sent le poisson pourri.

La motion vise essentiellement à affaiblir une agence qui, selon moi, a plutôt bien servi le public canadien. Il est indiscutable que des améliorations seraient souhaitables. Il importe que toute mesure législative adoptée par le Parlement offre des perspectives d'amélioration, mais j'estime qu'il ne convient pas du tout de prétendre qu'on va améliorer les choses en rendant cette agence inefficace.

Pour ces raisons, je vais m'opposer à la motion du député.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement le débat qui, depuis 17 heures, porte sur le projet de loi C-211, présenté par mon collègue de Western Arctic. Le député propose que la Chambre modifie la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce et que son projet de loi soit renvoyé à un comité législatif.

Après avoir entendu les commentaires de part et d'autre de la Chambre, je suis consterné que les députés ne permettent pas le renvoi de ce projet de loi à un comité. Nous avons tout d'abord eu droit à l'opinion d'un député du parti socialiste, le NPD, qui a dit que le projet serait torpillé au comité et qu'il ne serait jamais plus déposé avant 1999. Peut-on parler d'ouverture d'esprit dans un cas pareil?